

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE
DE
SIMIANE COLLONGUE

Code Postal : 13109
Téléphone : 04.42.94.91.91
Fax : 04.42.22.78.52

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 SEPTEMBRE 2009 A 18H30**

Procurations :

Madame FERRER donne procuration à Monsieur ARNAUD
Monsieur HARDY donne procuration à Monsieur PERRIER
Madame MARTIN donne procuration à Monsieur MAGNAN
Madame MONTAGNIER donne procuration à Monsieur BOYER
Mademoiselle NEGRE donne procuration à Madame GARDETTE.

Madame PIQUENOT et Monsieur LEBRUN arrivent en cours de séance.
Tous présents.

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstention	:	0

Procès Verbal du Conseil Municipal du 9 Juillet 2009. Il n'y a pas de remarques.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstention	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerrara)

ORDRE DU JOUR N°1 : NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°2 : SEJOUR 2010 SKI OU SURF – CRANS MONTANA (VALAIS SUISSE) – CONVENTION AVEC MONDIAL EVASION

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstention	:	0

Madame Braconnot demande pourquoi Crans Montana a été retenu cette année encore; alors qu'avait été évoquée lors d'un précédent conseil municipal la possibilité de changer de station, notamment pour une plus proches.

Monsieur le Maire explique que d'abord, les enfants sont très satisfaits de leur séjour dans cette station, mais aussi et surtout que le centre appartient en propre à Mondial Evasion, qu'il n'y a pas de partenaire extérieur. Mondial Evasion est donc en lien direct avec la Jeunesse et les Sports. Ceci est primordial si une situation de crise devait être gérée.

Mr Terrier demande pourquoi uniquement 30 places. Mr le Maire répond que jusqu'ici il n'y a pas de demandes non satisfaites.

ORDRE DU JOUR N°3 : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DES DROITS DE PLACE / COMMERCANTS, FORAINS

Mr Terrier fait remarquer qu'un tarif à 5€ le mètre linéaire pour les vides greniers correspond à une augmentation de 400%. Mr le Maire acquiesce, mais explique que ces tarifs n'avaient pas été revus depuis 1993. Ils ont été vus et validés en commission des finances.

Mme Caccavelli parle des prix pratiqués pour le marché. Mr le Maire fait remarquer que 6€, avec eau et électricité fournies, cela constitue un tarif raisonnable.

Mme Braconnot fait remarquer les tarifs exorbitants pratiqués par les forains.

Mr le Maire acquiesce. Il a d'ailleurs reçu 2 forains la semaine dernière pour le leur dire. Ces derniers rétorquent qu'ils ne travaillent que 5 mois dans l'année.

Mme Braconnot demande où nous en sommes sur la redynamisation du marché et le marché Bio. Mr Arnaud rappelle la problématique des commerçants bio, peu nombreux et déjà présents sur plusieurs marchés. Il précise que la mairie a décidé de favoriser les animations sur le cours le samedi matin. Parallèlement, l'association des commerçants monte en dynamique, et la mise aux normes du marché est à l'étude.

Mr le Maire propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission économie la dynamisation du marché.

Mme Piquenot arrive à 18h40.

Pour	:	25
Contre	:	3 (Mme Braconnot, Mr Gerara, Mr Machera)
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°4 : DECISIONS MODIFICATIVES

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerrara)

ORDRE DU JOUR N°5 : AVANCE DE SUBVENTION OMC 2009

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°6 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX SUITE A LA REELECTION DE LA PRESIDENTE DE LA CPA EN SEANCE COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2009

A l'issue du vote, sont réélus Mrs Boyer et Arnaud comme délégués titulaires, avec 21 voix chacun, et Mr Hardy et Mme Piquenot comme délégués suppléants, avec 21 voix chacun.

Mr Lebrun arrive après le vote, à 19h05.

ORDRE DU JOUR N°7 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INSTITUANT LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESION A TITRE HONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°8 : CONVENTION ENTRE LA CAPA ET LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLIE 2009

Mr le Maire et Mr Arnaud précisent qu'un bilan complet du PLIE est communiqué dans le cadre de la commission économie-emploi. Le bilan 2008 a été communiqué lors de la dernière commission.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°9 : DELIBERATION RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS CPA AUX COMMUNES DESTINEES AU FONCTIONNEMENT DES SALLES CULTURELLES

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

Mme Braconnot demande si on pourrait y inclure l'achat de micros pour la salle culturelle. Mr le Maire précise que ce n'est pas possible sur cette subvention, qui relève du fonctionnement.

ORDRE DU JOUR N°10 : APPROBATION DE LA DECLARATION COMMUNE DES PRESIDENTS DU SABA DU 9 JUILLET 2009 A BERRE L'ETANG VISANT LE RENFORCEMENT DE L'ASSISE INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE DES STRUCTURES DE GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES

Mme Piquenot explique que cette délibération est proposée en tant que membre du SABA. Elle en situe le contexte : la France a pris des engagements dans le domaine de l'eau, notamment pour la protection contre les inondations. Ces engagements ne pourront être réalisés que par ces structures de type SABA. Il leur est demandé d'accomplir ces missions alors que leurs structures ne sont pas reconnues, et qu'elles n'ont pas de ressources propres. Les présidents de ces syndicats mixtes ou intercommunaux se sont mobilisés et essaient de se faire reconnaître. Ils demandent un statut et des ressources qui leur permettent de porter ces projets. La déclaration commune qu'il nous est proposé d'approuver demande une réforme législative permettant de conserver et reconnaître ces instances de concertation intercommunale.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstention	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerrara)

ORDRE DU JOUR N°11 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIMIANE COLLONGUE CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL

Mr Terrier annonce qu'il est prévu de conserver les 17.000 bureaux de poste, qu'il n'y a pas de menace de fermeture sur Simiane, que le projet de loi est le prolongement d'une action engagée sous le gouvernement Jospin, et que son groupe ne participera pas au vote.

Mr Gerrara précise que son groupe fait partie du collectif depuis le début, puis rappelle qu'en 2005 le vote du peuple, avec 55% de non, n'a pas été respecté.

Mr le Maire rappelle que c'est l'Europe qui a demandé que chaque pays soit logé à la même enseigne ; que les 17.000 bureaux de poste en 2008 n'avaient pas tous un chef d'établissement ; que l'Etat peut perdre la majorité du capital ; que la poste a une mission de service public importante ; que si le budget de la poste est en déséquilibre, c'est à cause du financement des retraites et aussi de la totalité du transport de la presse (coût : 2,5 Milliards d'euros) qui devrait être financé à 1/3 par l'Etat (qui ne le fait plus depuis 8 ans) et 1/3 par les patrons de presse (qui n'ont jamais payé).

Mr Salque précise que le bureau de poste de Mimet a fermé en 2009.

Mmes Caccavelli et Valera, Mrs Karagulian et Terrier sortent de la salle, et ne participent pas au vote.

Pour	:	24
Contre	:	0
Abstention	:	1 (Mr Machera)

L'ordre du jour est épuisé à 19h15.

Mme Braconnot souhaite être informée sur un cas de suspicion de grippe A d'un membre du personnel de l'école maternelle qui n'aurait pas été pris en compte, et sur la façon dont il a été traité.

Suite à la maladie de 2 agents la semaine dernière, Mme Braconnot demande ce qui est prévu en terme de remplacement pour ne pas mettre en jeu la sécurité des enfants, et dit que leur absence a gravement perturbé le fonctionnement de l'école.

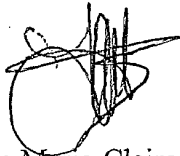
Mme Tardy répond que 2 agents ont été absents 3 jours, qu'il n'y a pas eu manque d'encadrement ni perturbation grave, que les médecins de ces personnes ont été contactés, et qu'ils n'ont pas souhaité prescrire un test de dépistage de la grippe A.

Mr le Maire répond qu'à situation particulière il y aura organisation particulière ; qu'il n'y a pas de médecine de prévention mais médecin traitant des personnes ; que le plan de continuité d'activité est prêt.

Mme Braconnot demande de nouveau que lui soit fourni un organigramme de la Mairie.

La séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de Séance,



Madame Marie-Claire TARDY



Monsieur Le Maire

Monsieur Michel BOYER